

**Centre International pour le Règlement des Différends  
relatifs aux Investissements**

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433, U.S.A.  
Téléphone : (202) 458-1534 Télécopieurs : (202) 522-2615 / 522-2027  
Page internet : [www.worldbank.org/icsid](http://www.worldbank.org/icsid)

Par courrier électronique

le 11 juillet 2006

M. Víctor Pey Casado  
et Fundación "Presidente Allende"  
c/o M. Juan E. Garcés y Ramón  
Calle Zorrilla no. 11, primero derecha  
Madrid - 28014  
Espagne

République du Chili  
c/o M. Luis Sánchez Castellón  
Chef de la Division Juridique  
Ministère de l'Economie,  
Développement et Reconstruction  
Teatinos 120 piso 10  
Santiago  
Chili  
et  
c/o M. Ronald E. M. Goodman  
et M. Paolo Di Rosa  
Winston & Strawn LLP  
1700 K Street, N.W.  
Washington, D.C. 20006-3817

Réf : Víctor Pey Casado et autre c. République du Chili  
(Affaire CIRDI ARB/98/2)

Chers Messieurs,

Nous faisons référence à notre communication du 6 juin 2006, par laquelle nous vous avons informé de notre intention de nommer Monsieur le Professeur Emmanuel Gaillard pour remplir la vacance au sein du Tribunal.

Nous nous référons également aux observations des parties contenues, respectivement, dans les communications de la partie demanderesse en date des 22 et 29 juin 2006 et dans les communications de la partie défenderesse en date du 22 juin et du 6 juillet 2006, relatives à la nomination de Monsieur le Professeur Gaillard.

A ce sujet, je vous écris pour vous informer que le Président du Conseil administratif du CIRDI a nommé Monsieur le Professeur Emmanuel Gaillard comme arbitre dans cette affaire.

Conformément à l'article 5(2) du Règlement d'arbitrage, nous allons demander au Professeur Gaillard s'il accepte sa nomination.

Veillez agréer, Chers Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Margrete Stevens  
Conseiller juridique principal par intérim